

**N°DELB-20250043**

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 31    Absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Madame CRESSON

---

**43 – Direction Générale des Services – Projet de motion relatif à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie**

Alors que la ligne de chemin de fer reliant la gare Saint-Lazare au Havre est l'une des premières construites en France, avec une mise en service du tronçon Paris-Rouen en 1843, un prolongement vers Le Havre en 1847 et vers Dieppe en 1848 ; que la densification depuis les années 1970 du trafic de banlieue en Île-de-France a contribué à faire augmenter le temps de trajet entre la Normandie et Paris ; que le nombre de voyageurs et les besoins en trafic fret n'ont depuis cessé d'augmenter ; que d'autres grands territoires ont vu arriver depuis les années 1980 des lignes à grande vitesse ; elle n'a pourtant connu que des modernisations limitées.

Aujourd'hui, la liaison ferroviaire entre Paris et la Normandie dispose d'une infrastructure vieillissante.

Entre Paris et Mantes, les trains de voyageurs normands ou franciliens et des trains de marchandises cohabitent sur les mêmes voies (densité de trafics, vitesses hétérogènes, etc.), ce qui entraîne, notamment, des problèmes de régularité, de fiabilité, de saturation, une vitesse de circulation contrainte et des temps de parcours allongés.

Envisagée dès les années 1990, sous la première forme d'une « LGV Normandie », la ligne nouvelle Paris-Normandie, ou LNPN, est un projet de ligne ferroviaire entre l'Île-de-France et la Normandie, visant à améliorer les déplacements des voyageurs et du fret dans les deux régions. Les objectifs et les bénéfices attendus à terme de la LNPN sont notamment de doter la vallée de la Seine d'une liaison ferroviaire performante sur l'axe Paris – Mantes – Rouen – Le Havre ; la compléter par une section vers Caen et Cherbourg ; améliorer la connexion ferroviaire de la vallée de la Seine : de nouvelles capacités en termes de fréquence, vitesse, temps de trajet, ponctualité, confort, etc. pour les voyageurs et pour les marchandises.

Considérant que le développement de l'Axe Seine, pour notre territoire, le département de la Seine-Maritime, les régions normande et francilienne, le pays et au-delà l'Europe, est un enjeu majeur et stratégique ;

Considérant que l'amélioration de la fiabilité, de la rapidité, du confort et des temps de trajet entre Paris et la façade maritime normande, autant pour faire progresser les transports de voyageurs et de fret, que pour répondre aux objectifs que la France s'est fixée dans le développement de ses ports, est une revendication plus qu'impérieuse ;

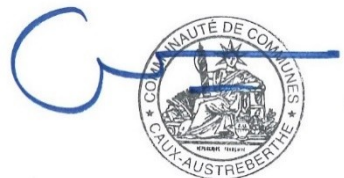
Considérant que la décarbonation du transport de voyageurs et des chaînes logistiques, qui doivent aussi participer à la transition écologique et industrielle de notre territoire, est devenue nécessaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide que la Communauté de communes Caux-Austreberthe affirme son soutien à la ligne nouvelle Paris-Normandie, projet déterminant pour l'avenir des territoires et levier fondamental de leur développement économique équilibré et durable.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*